



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

CDPENAF DU GARD

PRÉSENTATION DU BILAN 2022

LES CHIFFRES CLÉS 2022

Nombre de commissions : 10

9 séances ordinaires

1 commission dématérialisée

Taux de présence des membres moyen : 76 %

La commission est composée de 21 membres

Présence en moyenne de 16 membres par séance dont 3 mandats

Nombre total de dossiers examinés : 59

56 avis simples et 3 avis conformes :

↳ 12 PLU

↳ 45 permis de construire dont

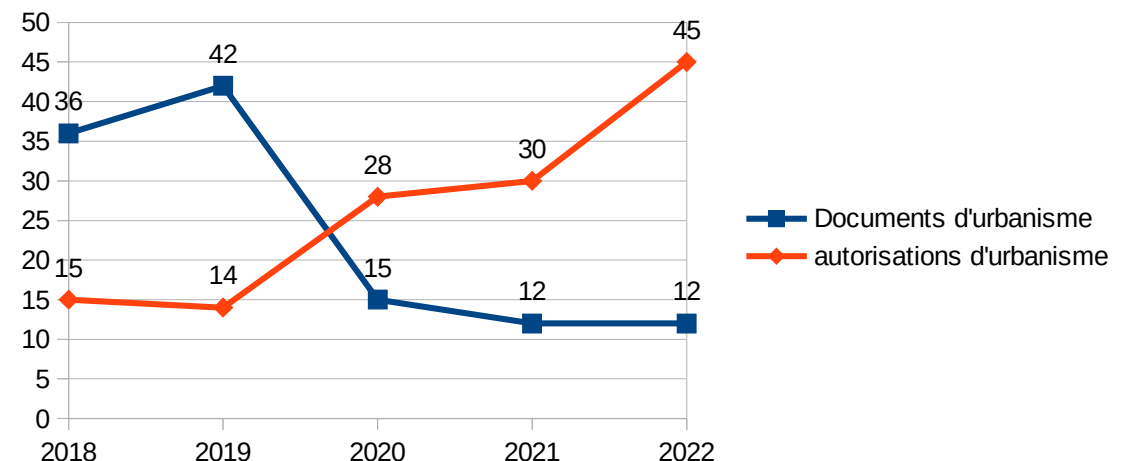
↳ 1 PC photovoltaïque (autosaisine)

↳ 1 délibération motivée

↳ 1 étude préalable au titre de la compensation agricole

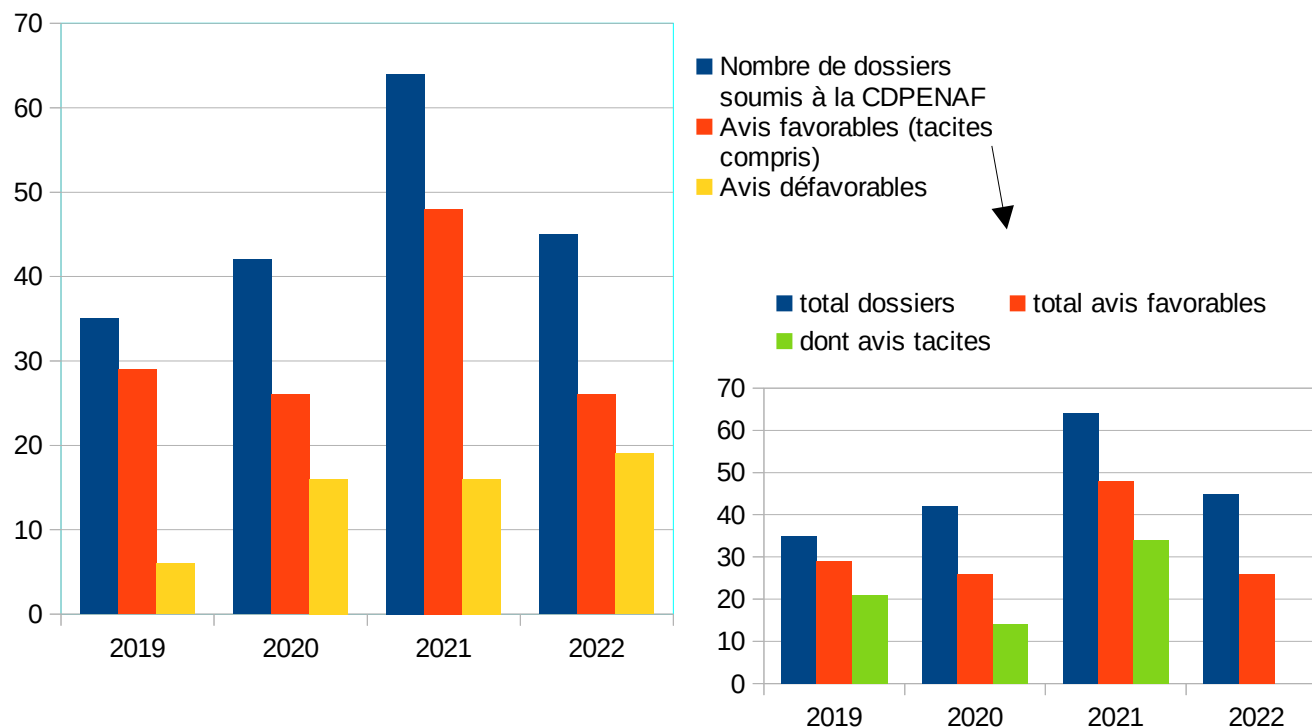
↳ 76 % des avis concernent des autorisations d'urbanisme

Le nombre de dossiers d'autorisations d'urbanisme examinés en 2022 a augmenté du fait de l'absence d'avis tacite

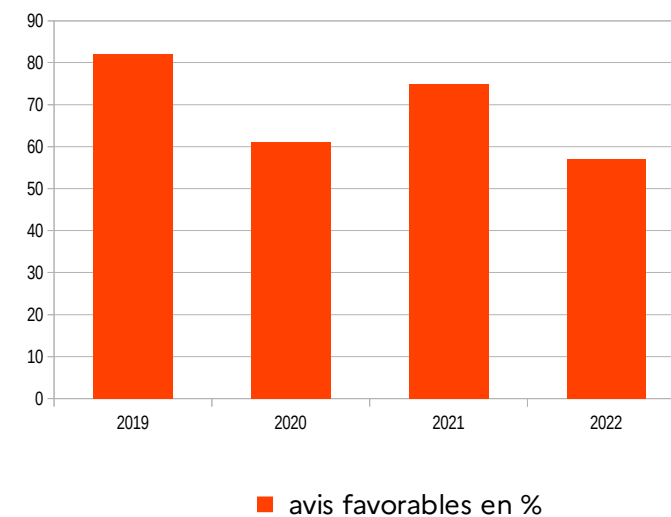


Les avis

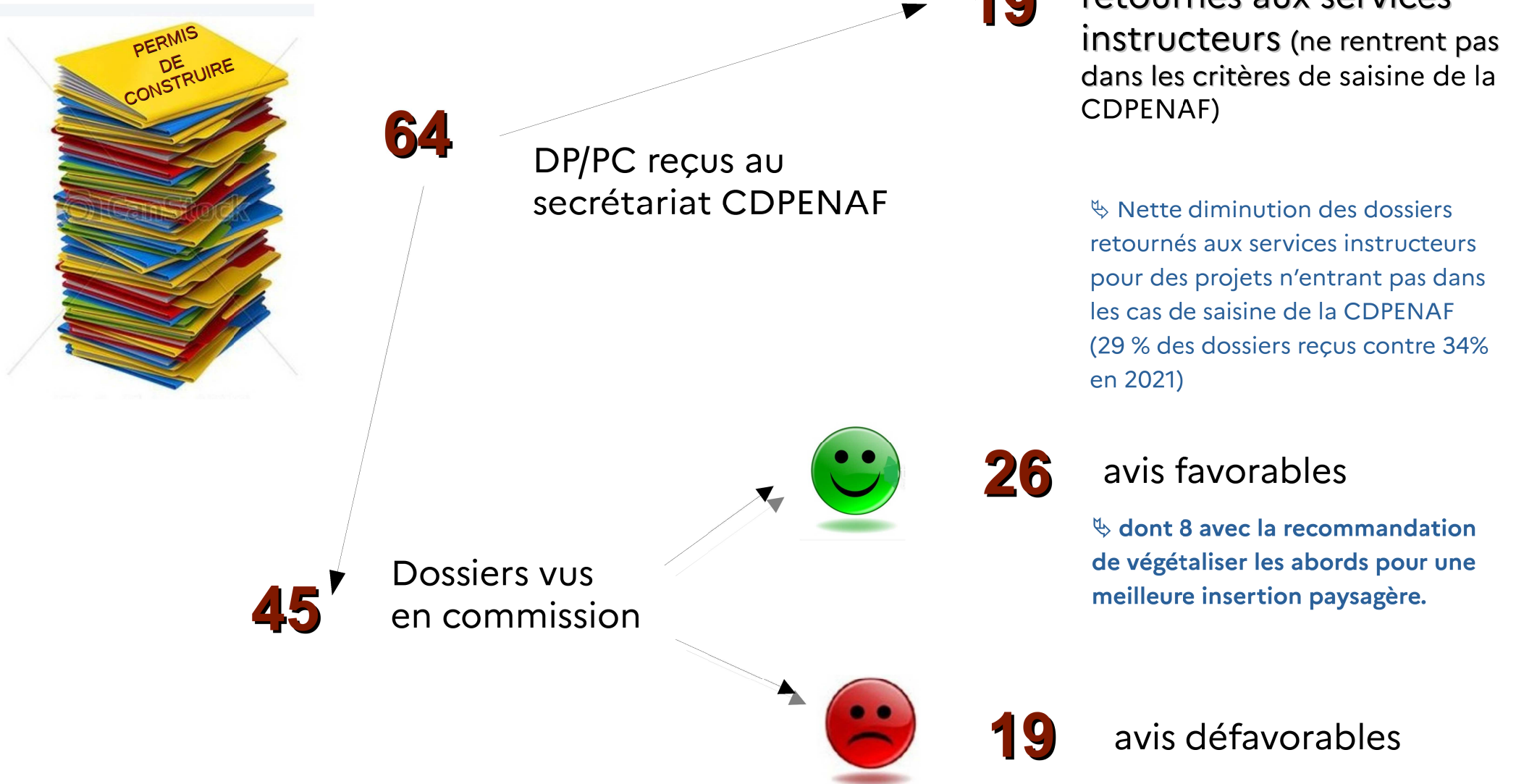
↳ Après une année 2021 marquée par un nombre de dossiers élevé, le nombre de dossiers en 2022 est comparable à 2020



↳ Même en l'absence d'avis tacites, en 2022 la majorité des avis rendus par la commission reste des avis favorables (57% d'avis favorables)



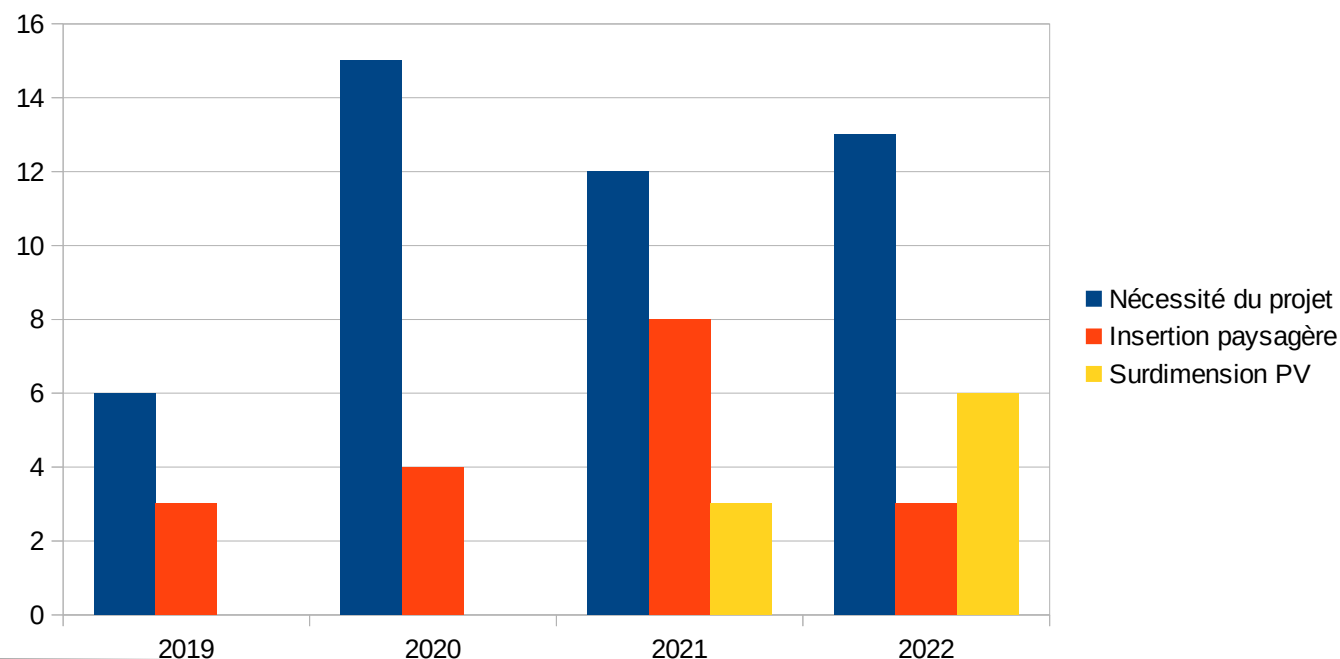
LES AUTORISATIONS D'URBANISME



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Principales motivations des avis défavorables

- le lien de nécessité du projet par rapport à l'exploitation agricole insuffisamment justifié (manque de pièces et incohérence dans les justificatifs)
- les bâtiments à toiture panneaux photovoltaïques surdimensionnés
- l'insertion paysagère insuffisante.



- ↳ un nombre de documents identique à l'année précédente
- ↳ 12 PLU, dont 4 en révision générale
 - ↳ plus de 42 ha rendus aux zones agricoles et naturelles
- ↳ 100 % d'avis favorables sur les règlements
- ↳ Parmi ces 12 PLU, 8 comportent un ou plusieurs STECAL
 - ↳ 10 STECAL
 - ↳ 2 avis défavorables (lieu d'implantation non adapté et manque de justifications)

Un nombre élevé de
STECAL au regard du
caractère exceptionnel
de ce dispositif

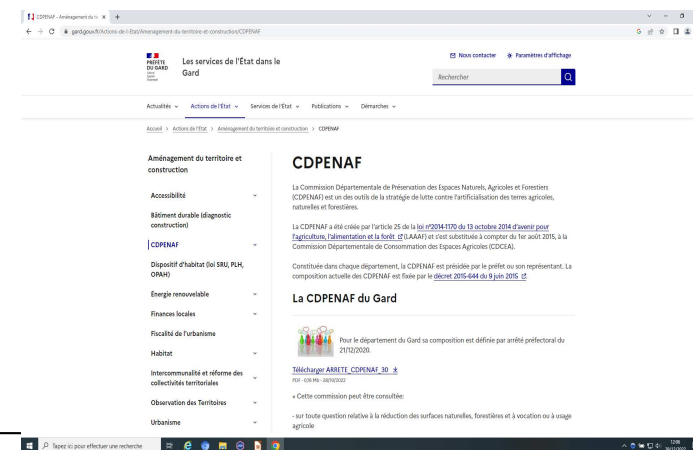
Les réserves et recommandations émises en 2022 par la commission sont identiques à celles de l'année précédente :

- limiter le périmètre au contour des constructions existantes
- réglementer les conditions d'implantations, hauteur et emprise au sol

2022 c'est aussi ...

- Présentation du projet de la charte riverains (Chambre d'Agriculture)
- L'étude préalable au titre de la compensation collective agricole pour le projet du contournement routier ouest de Nîmes CONIM
- La création d'une rubrique CDPENAF sur le site internet de la préfecture du Gard

<https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/CDPENAF>





PERSPECTIVES 2023

- ↳ Présentation des différents statuts agricoles par la MSA

- ↳ Adaptation du règlement intérieur de la CDPENAF du Gard
(Loi 3DS)

- ↳ Information sur l'évolution du guide de recommandations pour la mise en œuvre de la compensation collective agricole. (SEA)

- ↳ Information sur les nouvelles lois dont le projet de loi relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables.